



**DECISION DU BUREAU
Séance du 23 mai 2024.**

Date de la convocation : 30/04/2024
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 11
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le jeudi 23 mai 2024,
les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat
9 rue des Trois Banquets à
Toulouse
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : M. BÉZIAT Denis, M. CAZARRÉ Max, M. DEBEAURAIN Guillaume, Mme FÉVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. LASSERRE Marc, M. RASPEAU Raoul, M. SARRALIÉ Claude, M. SAVIGNY Thierry, M. SUAUD Thierry.

Étaient absents excusés : M. ALMÉRO Jean-Jacques, M. BARBREAU Robert, Mme BONHOMME Martine, M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. RIVAL Patrice.

Pouvoirs :

- M. BOUBE Patrick à M. SUAUD Thierry ;

Décision n°BU202442 : Notification du marché de création, exploitation et maintenance de 15 ombrières photovoltaïques en autoconsommation individuelle

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GIBERT Janine est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant le cas échéant, les avenants auxdits marchés,

Vu la consultation organisée par le SDEHG le 29 mars 2024 selon la procédure formalisée d'Appel d'Offres ouvert en application de l'Article L2123-1 du Code de la Commande Publique, pour la création, l'exploitation et la maintenance de 15 ombrières photovoltaïques en autoconsommation individuelle,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 mai 2024 à 10h00 au SDEHG

Considérant que la notation de l'offre des entreprises selon les critères énoncés dans le Règlement de la Consultation est la suivante:

Candidat	Estimation (TTC)	Offre (TTC)	Ecart offre/estimation	Note prix /50	Note environnementale /10	Note technique /40	Total /100
Groupement CITEOS - ENZO et ROSSO	2 000 000 €	1 987 595.78 €	-0.62%	10	0	36	46
SPIE CITYNETWORKS		1 661 381,77 €	-16.93%	50	10	33	93

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer et à notifier le marché de « création, exploitation et maintenance de 15 ombrières photovoltaïques en autoconsommation individuelle » à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,
Le

03 JUIN 2024

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>